

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 29 juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements de l'Ain, l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie

NOR : JUSK2318777A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de la DISP Lyon pour la composition la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie ;

Arrête :

Article 1

Sont élus représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie :

Rang	Représentants du personnel
1	VERRIERE Dominique
2	DE FARIA Jonny
3	ROCHIS Cédric
4	PICORNELL Jean-Louis
5	FRANCOIS Jean-Noël
6	PERROT Stéphane
7	CADET Annabelle
8	BREBION Jean-Paul
9	SALAMONE Fabrice
10	LAHIOUEL Saliha
11	TRIERWEILER Alain
12	YAHY Chérazade
13	ROUSSET Florian
14	SMAHA Audrey
15	DONA Laurent

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 29 juin 2023,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon,

P LOUCHOUARN

Paul LOUCHOUARN
Directeur interrégional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, is written over the printed name and title.